



Fédération Syndicale Unitaire
Maison des syndicats,
Place de la gare de l'État
44276 Nantes CEDEX 2
Tél. 02 40 35 96 55
fsu44@fsu44.org

Déclaration de la FSU CTSD du 27 janvier

La population française est majoritairement hostile à la réforme des retraites envisagée par le gouvernement. Hostile à la dénaturation du modèle social solidaire dont est porteur notre système de retraite actuel hérité de l'après-guerre fondé sur la cotisation et la répartition, hostile à la baisse généralisée des pensions qui est la conséquence mécanique de la limitation de la part dédiée du PIB à 14% alors que le nombre de retraités va aller croissant, hostile au report indéfini de l'âge auquel il est possible de partir à la retraite à taux plein. Parmi toutes les professions, les enseignant·es seront parmi les plus pénalisé·es par ce projet de nouveau système de retraite par points, ce que le gouvernement n'a même pas cherché à nier face à l'évidence. Après une mobilisation sans précédent et un soutien de l'opinion, nous relayons une nouvelle fois ici la demande de retrait du projet de réforme des retraites.

La mobilisation contre la réforme des retraites a remis sur le devant de la scène la faiblesse des rémunérations des personnels de l'Éducation Nationale et a contraint le Ministre à rouvrir le dossier. Mais l'avis rendu par le Conseil d'État montre que le gouvernement a menti sciemment à ses agent·es en leur promettant des garanties inscrites dans la loi qui s'avèrent contraires à la constitution. De plus la revalorisation n'est envisagée que comme une contrepartie à la réforme des retraites. Il s'agit bien de profiter de l'occasion pour redéfinir brutalement nos métiers, tenter d'annualiser et d'allonger notre temps de travail, de nous imposer des tâches supplémentaires et d'individualiser nos rémunérations par la création de primes, le tout en renforçant le pouvoir et les injonctions des chef·fes d'établissement et du management local. La FSU s'engagera pour la nécessaire revalorisation des salaires des enseignant·es mais combattra cette nouvelle tentative de dénaturation de nos métiers. Dans un tel contexte, l'annonce d'un relèvement du plafond de la prime annuelle accordée aux recteurs et DaseN à 51 700 euros fait figure au mieux d'OVNI totalement déconnecté des réalités vécues par les personnels, au pire de pure provocation et renforce ce sentiment de mépris à notre égard.

La rentrée prochaine connaîtra pour la première fois depuis de nombreuses années une baisse des moyens pour le second degré dans le département. Cette baisse s'explique certes en partie par la démographie, mais elle est également le résultat direct de décisions budgétaires et de la réforme du lycée qui permet de pousser à leur seuil maximum les effectifs par classe. L'objectif principal de la réforme est donc atteint pour le gouvernement, mais au détriment de la scolarité des élèves qui se fera dans des conditions dégradées.

Les suppressions de postes vont engendrer une souffrance chez les personnels qui en seront victimes, et nous vous invitons à rappeler aux personnels de direction de respecter la procédure dans ces situations avec, pour commencer, examen de la répartition des heures d'enseignement dans les différentes instances (conseil pédagogique, commission permanente et conseil d'administration) puis appel aux volontaires si une suppression de poste s'avère nécessaire. Ces procédures ont été foulées au pied par certains chefs d'établissement, notamment au lycée Monge ou au lycée Jean Perrin de Rezé où avant même toute délibération des instances, la cheffe d'établissement a déjà tout décidé toute seule et convoqué la semaine dernière par courriel les collègues visés par ces suppressions envisagées. La FSU dénonce ces pratiques de nouveau management et attend de votre part, monsieur l'Inspecteur d'Académie, des explications.

La dotation départementale pour le premier degré laisse de nombreuses interrogations à plusieurs niveaux. Quels avenir est laissé aux postes de CP accompagné? Le dédoublement des Grandes Section en REP+ préconisé par le ministère devra se faire au détriment des postes de remplacement déjà insuffisants. Quels sont les conclusions à ce sujet des échanges de cartes scolaire avec les municipalités (moyens humains, locaux,...)? La FSU réitère sa demande que les efforts pour l'Education prioritaire ne créent pas de la concurrence

entre les écoles du département.

La FSU dénonce des seuils toujours trop élevés qu'une dotation académique positive aurait permis de faire baisser. Le SNUipp-FSU, syndicat des professeur·es des écoles de la FSU, a une revendication très claire quant aux effectifs : pas plus de 20 élèves dans les classes dans l'éducation prioritaire et pas plus de 25 dans toutes les autres classes, en maternelle comme en élémentaire.

Par ailleurs, nous renouvelons notre demande que les élèves d'ULIS soient comptabilisés dans les effectifs au sein de leur classe d'inclusion et au sein de l'ULIS.

La semaine dernière s'est ouverte la période des épreuves du nouveau bac avec les E3C. Contrairement à ce que le ministre de l'éducation nationale et le recteur ont indiqué à la presse, tout ne s'est pas bien passé, loin de là. Alors qu'il n'y avait qu'une petite partie des lycées concernés, on a déjà dénombré de multiples perturbations en signe de protestation contre ces épreuves. Des personnels de direction ont ainsi dû surveiller les épreuves au lycée Aristide Briand et Carcouët, et les épreuves ont carrément été annulées le premier jour au lycée de Pornic face à l'absence de personnel de surveillance suffisant. De nouvelles perturbations ont encore eu lieu ce matin aux lycées Mandela et Camus de Nantes. Les enseignant·es ont ainsi permis de faire savoir à l'opinion publique dans quelles conditions déplorables ces épreuves ont été préparées : banque de sujet ouverte en retard, sujets comportant des erreurs ou inadaptés par rapport aux préacquis des élèves, passation dans des conditions indignes d'un examen avec un risque de fraude massive, surcharge de travail pour les correcteurs/trices toujours sans garantie de rémunération.

Au lieu de dialoguer avec les enseignant·es montrant leur refus de ce bac au rabais et devenu local, la réponse de l'institution a été la seule menace de sanction : envoi des inspecteurs/trices pour mettre la pression sur les équipes, menace de sanction juridique par les personnels de direction. Nous dénonçons cette méthode autoritaire et invitons, pour sortir de ces blocages qui vont, à l'évidence, se répéter dans les semaines à venir, à une annulation de cette première session des E3C pour garder la 2e session comme épreuve terminale.

Concernant la formation des enseignants : le report doit être la première étape d'une remise à plat de la réforme

Le ministre vient de décider du report d'un an de la réforme de la formation initiale des enseignantes. La FSU réaffirme son opposition de fond à cette réforme : les questions subsistent et nécessitent d'engager une véritable réflexion collective pour améliorer la formation et répondre à la crise de recrutement qui s'aggrave.

La FSU a toujours défendu la nécessité d'une formation initiale ambitieuse. La qualité du service public d'éducation en dépend. Le resserrement des contenus de formation sur les "savoirs fondamentaux" ne peut être compatible avec l'ambition d'un service public d'éducation centré sur la démocratisation des savoirs et de la culture commune.

La formation initiale doit permettre de construire des compétences de professionnels experts et non pas se limiter à mettre en œuvre des consignes amenées à se succéder au gré des évolutions ministérielles. La FSU dit son opposition à des épreuves de concours qui privilégient la motivation aux dépens des connaissances.

En amont des concours, des mesures courageuses doivent être mises en place pour permettre à davantage d'étudiant·es de se préparer aux métiers de l'enseignement : il faut rétablir des aides spécifiques. La FSU souhaite que soit portée au débat public la mise en place d'un vaste plan de prérecrutement.

La FSU refuse que des étudiant·es contractuel·les se retrouvent en responsabilité de classe. Elle demande des conditions de stage favorables avec des personnels formés et les moyens nécessaires pour garantir une formation universitaire et professionnelle de qualité et une entrée progressive et constructive dans le métier.

La FSU continue de s'opposer à ces politiques libérales qui accroissent les inégalités sociales et dégradent les droits des salarié·es. C'est pour cela qu'elle appelle les personnels des secteurs privé et public à amplifier la grève contre le projet de retraites et à participer massivement aux journées d'actions des 29, 30 et 31 janvier.